

Séance du 14 juin 2023

DCM N° 2023-51

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
08/06/2023		
Date d'Affichage		
15/06/2023		

L'an deux mil vingt-trois

Et le quatorze juin

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, MARTEL Enzo.

6 Membres absents excusés (procurations) :

M. FINI René a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

MME PORTA Marine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

5 Absents : BATESTI Gilles, SILVESTRI Dominique, DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael

Madame MALAFRONTÉ Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Monsieur CASANOVA Jean-Pierre, Conseiller municipal délégué à « l'Environnement », propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur des parcelles cadastrées D 866, D 863 et D 864 d'une superficie totale de 7250 m² et issues de la division foncière des parcelles cadastrées D 632 et D 501 sises au lieu-dit « Albata » et « Santa Maria ».

Acquisition foncière

Ces terrains sont actuellement classés en zone N (Naturel) du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et sont la propriété de :

- Monsieur Louis BELGODERE de BAGNAJA
- Madame Magdeleine BELGODERE de BAGNAJA
- Madame Mauricette BELGODERE de BAGNAJA
- Madame Isabelle GARRASSIN-BELGODERE de BAGNAJA épouse THOMAS.

L'acquisition de ces parcelles permet à la Commune de créer un accès communal à la Chapelle Sainte Marie suite à la fermeture de l'accès privé existant.

Une proposition financière de ces parcelles a été présentée à hauteur de 7250 €, soit un 1€ le m², et a été acceptée par les propriétaires des terrains.

.../...

Le montant de cette acquisition étant inférieur au seuil réglementaire, cette opération n'est pas soumise à la consultation obligatoire des Services d'Evaluation Domaniale.

Où l'exposé de Monsieur CASANOVA Jean-Pierre et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,

APPROUVE

- L'acquisition des parcelles cadastrées sous le numéro 866, 863 et 864 de la section D d'une superficie globale de 7250 m², au prix de sept mille deux cent cinquante euros (7250 €).

DIT

- Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de la Commune, section investissement-opération 66.

DESIGNE

- L'office notarial SCP Jacques BRONZINI DE CARAFFA et Thomas LEANDRI sis 1 rue Luigi GIAFFERI 20200 BASTIA, pour concrétiser la cession.

AUTORISE

- le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

LE MAIRE
Michel SIMONPETRI

